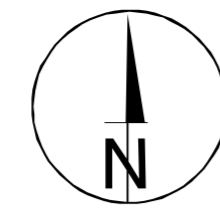


# PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Approuvée



1:4 000

Wickerschwihr



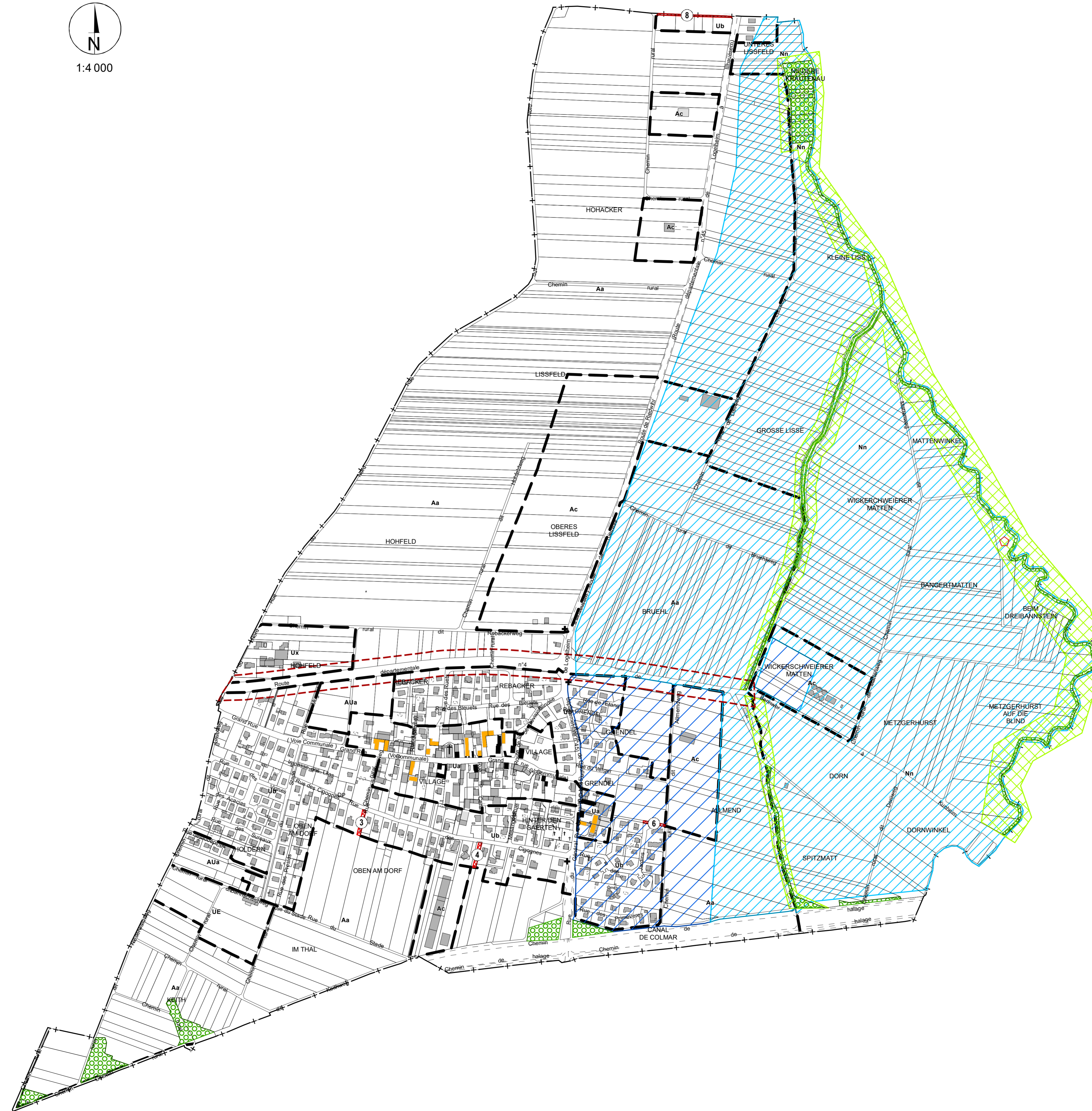
## 3.b Règlement graphique 1/4000è

MODIFICATION N°1  
Approuvée par délibération du Conseil  
Municipal du 26 janvier 2026

Le Maire



Janvier 2026



N°	Objectif	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface (en ares)
3	Création d'un accès vers un secteur envisagé pour le développement sur le long terme du village – largeur 6,5 mètres	Ub	Commune	3,3
4	Création d'un accès vers un secteur envisagé pour le développement sur le long terme du village – largeur 6,5 mètres	Ub	Commune	3,3
6	Création d'une liaison entre la rue des Jardins et le chemin rural contournant l'agglomération.	Ub	Commune	1,8
8	Élargissement de 3 mètres de la rue de la Chapelle en vue de la réalisation d'un lotissement	Ub	Commune	4,3

Légende :

- Limites de zones
  - Noms des zones
  - Emplacement réservé
  - Zone bleu clair de l'Atlas des Zones Inondables
  - Zone bleu foncé de l'Atlas des Zones Inondables
  - Espace boisé classé (art. L.130-1)<sup>1</sup>
  - Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre du R.123-11<sup>2</sup>
  - Marge de recul de 25 mètres par rapport à l'axe de la RD.4
  - Ancienne décharge identifiée au titre du R.123-11b
- Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiments, porches ou piliers
  - Morphologie urbaine à conserver
  - Petit patrimoine

<sup>1</sup> L.130.1 = L.113-1 du Code de l'Urbanisme depuis 2015

<sup>2</sup> R.123.11 = L.151-23 du Code de l'Urbanisme depuis 2015